



le cigarettier BAT condamné par la cour de Rennes pour publicité illégale en faveur du tabac

Rubrique : actualités - Date : vendredi 1er juillet 2005

L AFP annonce que **le cigarettier BAT a été condamné par la cour de Rennes pour publicité illégale en faveur du tabac**, pour avoir mis en vente une série de paquets décorés sur le thème de l'Australie, pays d'origine de la marque Winfield, (30 000 euros d'amende et 40 000 euros à payer au CNCT). D'après l'arrêt, la décoration « ne consiste pas seulement en une opération artistique » mais vise également à « adresser un clin d'oeil aux jeunes consommateurs dans le but évident de leur faire entreprendre des collections et de les inciter à la consommation du tabac ». L'agence qui souligne que pour le CNCT, cette décision confirme une jurisprudence de la cour d'appel de Paris qui avait condamné Japan Tobacco sur le même type de campagne, précise que l'association « se félicite de cette jurisprudence ferme qui met fin à l'un des moyens de publicité les plus surnois des fabricants de tabac » consistant à transformer le paquet « en objet séduisant à collectionner, vecteur d'une communication ciblée sur les adolescents ».